

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MAI 2022 EN SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du treize mai deux mil vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil, le dix-huit mai deux mil vingt-deux à vingt heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire de Selommes.

Convoqués :

Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absents et pouvoirs :

Maurice Bodin donne pouvoir à Martine Guitton
Claude Husson donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Début de la séance : 20h00

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 2 février 2022
3. Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
4. Suppression d'un poste d'Adjoint Animation Principal 25/35h
5. Création d'un poste d'Adjoint Animation 25/35h
6. Informations sur le poste communication à 2/35h
7. Budget primitif 2022 du lotissement
 - Saisie dans l'outil informatique
 - Réunion de formation le 24 mai 2022
8. Convention avec l'ADMR pour utilisation d'un bureau de la maison des Services Publics
9. Proposition d'accueil du Tour de Loir-et-Cher en 2023
10. Compte rendu de la commission Vie Scolaire
11. Compte rendu de la commission Communication
12. Compte rendu de la commission Fêtes et cérémonies
13. Informations générales
 - Aménagement du plan d'eau
 - Commission des travaux
 - Assainissement Villarceau
 - Informations entreprise Irragri
 - Urbanisme et autres
 - Accueil de l'Etoile Cyclo
 - Information sur la fusion des Clubs de Football
 - Rapport inspection de la cantine
14. Questions diverses
15. Décisions du Maire
16. Agenda

Cyril Gomas a prévenu qu'il arriverait en retard

Ordre du jour :

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau si elle en est d'accord.

Vote : 13 votants – 13 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2) Votes des comptes rendus des réunions des Conseil Municipal du 22 mars et du 6 avril 2022

Ces deux votes sont reportés à la prochaine réunion de conseil municipal en juillet 2022.

3) Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet

Madame le Maire précise qu'au vu des difficultés pour recruter un agent de remplacement, il faut créer un poste permanent d'Adjoint Principal de 2^{ème} classe.

Suivant l'article 3-3 de la loi 84-53, le recrutement de contractuels peut se faire sur les emplois permanents suivant :

- ✓ *Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1° de la loi 84-53),*
- ✓ *Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires) quelle que soit la catégorie hiérarchique (A, B ou C) (article 3-3-2° de la loi 84-53),*
- ✓ *Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois (article 3-3-3° de la loi n° 84-53),*
- ✓ *Pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de trois années suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création, pour tous les emplois (article 3-3-3° bis de la loi n° 84-53),*

Il est obligatoire de publier un avis de vacance ou de création d'emploi (offre d'emploi).

L'autorité territoriale procède à la publication, par tout moyen approprié, des modalités de la procédure de recrutement applicable aux emplois permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels qu'elle décide de pourvoir. L'avis de vacance ou de création d'emploi est publié sur l'espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique dans les conditions prévues par le décret n°2018-1351 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques. Lorsqu'il n'est pas prévu d'obligation de publication sur cet espace numérique commun, (emplois pourvus par contrat pour une durée inférieure à un an), l'avis de vacance ou de création d'emploi est publié sur le site Internet de la collectivité qui recrute ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Madame le Maire explique que cette création permettra de recruter un agent pour une durée supérieure à une année. Un emploi temporaire ne peut pas dépasser 12 mois.

Les cas de recrutement prévus par les articles 3 et suivants de cette loi, tels que modifiés par la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi précaire dans la fonction publique

Article 3 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 - Besoin temporaire sur emploi temporaire pour faire face à un accroissement temporaire (durée des contrats : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la création du poste permanent d'Adjoint Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vote : 13 votants – 13 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

4) Suppression d'un poste d'Adjoint Animation Principal 25/35h

Madame le Maire précise qu'il faut prévoir le remplacement de Marie-Agnès Courson qui prétend à ses droits à la retraite au 31 août 2022. Son poste actuel doit être supprimé de l'effectif afin qu'il puisse être déclaré vacant à partir du 1^{er} septembre 2022.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la suppression du poste d'Adjoint Animation Principal à 25/35h au 31 août 2022.

Vote : 13 votants – 13 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Madame le Maire précise que ce poste intéresse plusieurs agents ayant déjà travaillé pour la commune sur des remplacements.

Le recrutement se fera selon les conditions habituelles avec une publication du poste vacant.

Julien Boutard s'interroge sur le fait d'avoir possiblement deux hommes à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs du mercredi.

Madame le Maire prend note de cette remarque sachant que ce seul critère ne peut être pris en considération.

5) Création d'un poste d'Adjoint Animation 25/35h

Madame le Maire précise que suite à la suppression du poste d'adjoint d'animation principal, il faut créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} septembre 2022.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la création du poste permanent d'Adjoint Animation à 25/35h.

Vote : 13 votants – 13 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Madame le Maire explique la situation du personnel communal à ce jour :

- de Sophie Boudet-Blanchard sur le poste de rédacteur. Elle a demandé sa mutation au 10 mai 2022 pour intégrer la commune de Fortan sur un poste de 8h/35h.

Cette mutation ayant été accordée, Madame Sophie Boudet-Blanchard ne fait plus partie des effectifs de la Commune depuis le 9 mai 2022.

20h25 Arrivée de Cyril Gomas

Madame le Maire lui fait un résumé des sujets qui ont été abordés précédemment.

- Laetitia Volant a fait savoir qu'elle souhaite arrêter son activité au sein de la commune. Elle a exprimé lors d'un entretien avec Madame le Maire et Claude Husson, adjoint en charge de la vie scolaire, son désir de partir de son poste actuel. Les différentes possibilités lui ont été présentées en visioconférence par le Centre de Gestion de Blois.

Cyril Gomas s'interroge sur le fait qu'en cas de mise en disponibilité, elle pourrait demander à revenir, ce qui impliquerait qu'une personne recrutée doit alors être recrutée en contrat. Madame le Maire lui précise que c'est un droit de la fonction publique.

Elle doit faire part de sa décision à la collectivité au plus tard le 31 mai 2022 correspondant.

6) Informations sur le poste communication à 2/35h

Madame le Maire précise que Sandrine Pillefer, en charge de l'Agence Postale Communale (APC) à raison de 15/35h, gèrera également la communication 2 heures par semaine, le jeudi de 14 à 16h. Elle gèrera entre autres, la rédaction du magazine « le selommois » et le bulletin municipal.

Elle peut être contactée par mail et collectera les articles sur la boîte mail communicationselommes@gmail.com.

Selon sa charge de travail, la collectivité précisera si ce poste deviendra définitif ou non.

De ce fait, l'on pourra envisager la modification de son contrat actuel (15/35h) et de recréer un poste à 17/35h. Dans un premier temps on va comptabiliser des heures complémentaires et on fera le point à la fin de l'année.

7) Budget primitif 2022 du lotissement

• Saisie dans l'outil informatique

Madame le Maire précise le budget primitif 2022 du lotissement présenté et voté à la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2022 a dû, être modifié, suite à l'enregistrement dans le système.

Pour la section fonctionnement :

- Dépenses votées le 6/04 : 3 500,00 € - Nouveau vote : 13 500,00 €
- Recettes votées le 6/04 : 28 751,52 € - Nouveau vote : 57 380,19 € (avec report)

Pour la section investissement :

- Dépenses votées le 6/04 : 71 212, 09 € - Nouveau vote : 62 608,69 €
- Recettes votées le 6/04 : 28 628,67 € - Nouveau vote : 0,00 €

Madame le Maire explique que la gestion budgétaire d'un lotissement est différente du budget communal ou des autres budgets annexes. Il a fallu modifier quelques imputations budgétaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour ce nouveau budget primitif 2022.

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

• Réunion de formation le 24 mai 2022

Bruno Mastin, secrétaire polyvalent actuel s'est inscrit à une formation en présence de Madame Dominique Bonnaud et d'Olivier Dekierle du trésor Public pour bien appréhender la gestion d'un lotissement.

Un rendez-vous sera pris en Mairie avec Olivier Dekierle afin de faire le point sur le budget du lotissement actuel et sur le fonctionnement du futur lotissement.

8) Convention avec l'ADMR pour utilisation d'un bureau de la maison des Services Publics

Madame le Maire précise qu'une convention entre l'ADMR et la commune va être signée concernant la location mensuelle d'un bureau dans la maison des Services Publics pour un loyer de 100,00 € par mois.

L'avis des membres du Conseil municipal est demandé sur le montant de ce loyer.

L'ADMR mettra en place une permanence au service de la population, de 2h tous les quinze jours.

Joseph Limouzin a rencontré Monsieur Brunet pour lui préciser que deux bureaux de la maison des services publics étaient disponibles.

Philippe Bellanger va faire vérifier l'accès internet.

9) Proposition d'accueil du Tour de Loir-et-Cher en 2023 – 62^{ème} Tour – Du 12 au 16 avril 2023

Pour mémoire, en 1985 il avait eu le départ d'une étape.

Madame le Maire souhaiterait qu'en 2023 le Tour de Loir-et-Cher est une étape sur la commune de Selommes.

Ce Tour se déroule sur 5 jours et traverse près de 110 communes du Département de Loir-et-Cher.

L'organisation du Tour nécessite la présence de 25 équipes soient 150 coureurs de 20 nations différentes. Sur l'ensemble du Tour, il y a plus de 130 bénévoles, environ 500 signaleurs afin de sécuriser la course.

Cette arrivée ou ce départ sur la commune serait une belle vitrine pour la commune de Selommes.

Une rencontre a eu lieu ce jour même avec Didier Prévost, directeur adjoint du Tour du Loir-et-Cher afin de repérer les lieux. Celui-ci a établi un visuel détaillé d'un futur parcours.

Deux propositions possibles ont été faites pour une étape prévue le jeudi 13 avril 2023 :

- Départ pour un coût de 4 500 €. Le départ offre la possibilité de rencontrer les coureurs et de pouvoir échanger avec eux. Elle mobilise sur une demi – journée les bénévoles.
- Arrivée pour un coût de 8 500€. 0 € - 1 journée de mobilisation, le coût est plus élevé mais plus valorisant pour la commune.

Le dernier départ a eu lieu selon les archives départementales en 1985 à Selommes.

Cela nécessite une logistique plus importante. Le public verra passer 4 fois les coureurs (circuit et nombre de tours à définir par les organisateurs).

Philippe Bellanger précise qu'à chaque arrivée il y a la remise des maillots, et c'est un des moments privilégiés d'une course cycliste.

Madame le Maire précise que l'enveloppe budgétaire estimative est subventionnable (60% par la Communauté d'Agglo). Elle explique également qu'elle a eu la chance de faire une étape en 2022, dans la voiture d'un commissaire de course, et de suivre les coureurs. Elle a trouvé cela très impressionnant et le contact a eu lieu à ce moment.

Un tour de table est effectué pour recueillir les avis du Conseil Municipal, selon des documents détaillés et précis transmis par Didier Prévost, directeur adjoint du Tour de Loir-et-Cher. L'ensemble du conseil municipal est enthousiaste à ce projet et préfère une arrivée.

Il faudra prévoir une réunion publique pour l'annoncer et une autre réunion aura lieu avec les différents intervenants.

À l'unanimité les membres du Conseil municipal votent pour une arrivée du Tour de Loir et Cher le 13 avril 2023 à Selommes.

10) Compte rendu de la commission Vie Scolaire

Une réunion de la vie scolaire va avoir lieu le jeudi 19 mai sur la loi Egalim pour la présentation des denrées depuis 2022.

A ce sujet, Aurore Collonnier a saisi toutes les denrées sur un tableau depuis janvier 2022 et Cyril Gomas a commencé un référencement des produits locaux entrant dans la loi Egalim.

Une enseignante remplaçante a été nommée par l'Inspection académique, le lundi 16 mai, suite à l'état positif au COVID de David Aupiais.

Aurore demande à ce l'on remercie Isabelle Brillard pour son dévouement et sa réactivité pour avoir commandé les repas de la cantine en temps et en heure.

11) Compte rendu de la commission Communication

Une réunion a eu lieu le 3 mai 2022 pour la présentation et l'organisation des rédactions du Selommois.

Sandrine Pillefer doit s'occuper des affiches et cartons d'invitation pour l'inauguration du Centre-Bourg et doit également préparer le bulletin municipal.

Cyril Gomas continuera à gérer le site internet, Maurice Bodin et Isabelle Brillard continue les publications sur Facebook qui sont très appréciées.

12) Compte rendu de la commission Fêtes et cérémonies

Isabelle Brillard précise que les ressentiments du public sur la cérémonie du 8 mai sont excellents. Le public a beaucoup aimé cette journée commémorative, son déroulement et toute son organisation.

Le 23 mai : il y aura une réunion de commission des fêtes et cérémonies à 20h en mairie afin d'organiser l'inauguration de la place – Requalification du Centre-Bourg du 25 juin 2022.

Il faut prévoir en octobre - novembre, une soirée pour l'accueil des nouveaux arrivants : Isabelle demande la présence d'un maximum des membres du Conseil municipal pour l'ensemble de ces manifestations.

13) Informations générales

- **Aménagement du plan d'eau**

Isabelle Brillard évoque les projets au plan d'eau notamment le projet d'une charreterie.

Il s'agit d'un abri, espace couvert sous forme d'un auvent ou d'un appentis en bois principalement avec une belle toiture double pente.

Les structures traditionnelles vont, en outre, s'offrir une couverture de tuiles ou d'ardoise.

Isabelle a pris rendez-vous avec Valéry Voyer, le lundi 16 mai 2022 à 19h pour avoir un devis ainsi qu'avec France Colombeau, le lundi 23 mai 2022 à 16h.

Un parcours de santé est également évoqué. Il faut un responsable et travailler un projet global pour les aménagements du plan d'eau précise Madame le Maire.

- **Commission des travaux**

Une réunion de commission aura lieu le 21 mai à 10h00, le rendez-vous sera fixé directement à la gare afin de nouveau la visiter.

Joseph Limouzin précise qu'il a été budgétisé pour 2022, une fois par an et pour une seule rue, le changement d'éclairage. C'est en cours.

Isabelle Brillard a prévu de contacter l'entreprise TRM pour l'entretien de la descente du lavoir ainsi que de faire un point aussi du parvis de l'église où les espaces engazonnés n'apportent pas satisfaction faute de terre végétale.

- **Assainissement Villarceau**

Création par la CATV d'une canalisation sur le chemin communal, une canalisation existait déjà mais ne permettait par l'évacuation des eaux usées correctement.

Toutefois ce chemin passe par des terrains privés. Un re-bornage du chemin a été réalisé afin d'être certain de travailler par un chemin communal

Philippe Bellanger nous montre sur un plan, en vidéo-projection, les travaux à venir.

- **Informations entreprise Irragri**

Joseph Limouzin précise qu'Irragri rachète à la CATV, le bâtiment dans la zone industrielle Les Prasles où ils étaient locataires.

Il précise également, pour information que le logement situé au-dessus du cabinet médical a été estimé entre 100 et 120 000€ par le notaire Violet-Maréchal. La commune est en attente d'une proposition des locataires actuels.

- **Urbanisme et autres**

Philippe Bellanger précise que l'embauche saisonnière de Nicolas Massé donne satisfaction.

Jérôme Mathon est en arrêt de travail et Gille Jahan, employé communal est également pompier volontaire, est souvent en intervention.

Aurélien Vincent va intervenir fin mai, pour les travaux d'élagage des tilleuls autour de la gare.

La demande pour creuser les piliers de la clôture de la gare a été faite à l'entreprise Taillard et l'entretien de la haie du château et le noyer de la résidence de la Vallée.

Il doit intervenir également comme prévu en commission, aux Prasles pour enlever des blocs de béton et du bois mort.

Pour l'installation des tables, la question se pose sur le choix de la dalle, béton, manie ou calcaire.

La commune souhaiterait pouvoir acquérir une bande d'une largeur de 10 mètres le long du chemin d'accès au plan d'eau, propriété de monsieur Daniel Leroux. Le chemin actuel n'étant pas de la propriété de la commune.

Une demande lui sera faite pour avoir une estimation du coût de cette acquisition.

- **Accueil de l'Etoile Cyclo**

Madame le Maire précise que l'accueil dans le bâtiment du Sivos de la Chauvinière a été compliqué cette année du lundi 16 mai au soir au mardi 17 au matin.

En effet, l'étoile cyclo (près de 40 enfants et 15 adultes) est organisée au niveau départemental par l'USEP. La préfecture et le SDIS ont demandé cette année que les lieux d'accueil soient aux normes de sécurité et vérifiés avant l'accueil considéré de « sommeil ».

Ce n'est pas le cas à ce jour pour le bâtiment du Sivos.

Malgré tout l'accueil a eu lieu à titre exceptionnelle et sous la responsabilité de Madame le Maire afin de ne pas provoquer l'annulation de toute la semaine d'étoile cyclo de Savigny sur Bray.

Un repas et l'accueil ont été assurés par Michèle Tondereau, Claude Husson et les autres conseillers municipaux.

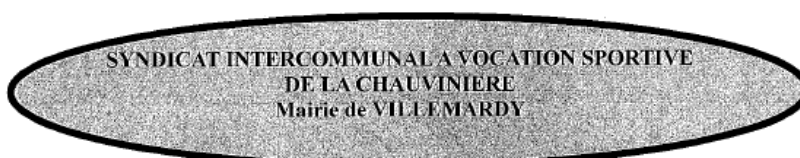
La mise aux normes a été demandée par la commune de Selommes et sera réalisée par le Sivos dont le président du SIVOS est Gilles Leguereau.

Le lieu doit être déclaré en ERP (établissement recevant du public) pour pouvoir accueillir le public et pour permettre la location du club house.

La procédure est en cours et les démarches vont être réalisées.

- **Information sur la fusion des Clubs de Football**

Madame le Maire lit la délibération du Sivos de la Chauvinière au sujet de l'avis de la délibération du Sivos, elle en fait lecture.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 Mai 2022

Objet de la délibération n° 2022/07 : Fusion des clubs de Selommes, Oucques, Marchenoir et VCRF

Nombre de conseillers en exercice : 10

Par suite d'une convocation en date du 03 mai 2022, les membres composant le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de La Chauvinière se sont réunis à la mairie de VILLEMARDY le onze mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEGUEREAU, Président

Étaient présents : Mrs LEGUEREAU, LEVE, MAHOUDEAU, DAVID, LOISEAU, LIMOUZIN, RANDUINEAU, Mme FOUCHER-MAUPETIT, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de fusion de l'Union Sportive Selommoise avec les clubs de Oucques, VCRF et Marchenoir.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé du président :

- prend acte de la fusion de l'US Selommes avec les clubs de Oucques, VCRF et Marchenoir et autorise la nouvelle entité dénommée « Union Sportive Petite Beauce » à utiliser les vestiaires, sanitaires, tribunes et Club House qui sont propriétés du SIVOS de la Chauvinière,

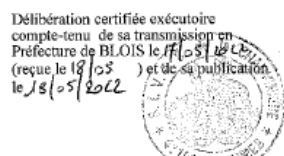
- demande au président du nouveau club de l'informer sur la manière dont il envisage d'assurer l'entretien et le fonctionnement des locaux mis à disposition, compte tenu du fait que jusqu'à maintenant ce sont les dirigeants de l'US Selommes qui effectuaient ces tâches bénévolement,

- décide de faire réaliser un contrôle de sécurité des installations par un organisme indépendant habilité et charge Monsieur le Président de mettre en place cette démarche,

- se réserve la possibilité, si dans l'avenir un groupe de jeunes de Selommes, Périgny, Tourailles, Villemardy ou Villeromain souhaitait refonder un club avec une entité propre, de leur laisser la priorité pour l'utilisation des installations appartenant au SIVOS de la Chauvinière.

Ainsi fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Au registre des délibérations,
VILLEMARDY, le 11 Mai 2022

Le Président
G. LEGUEREAU



Pour l'USS, il est constaté que comme pour toutes les associations, il y a de moins en moins de bénévoles. L'entente entre les 4 clubs de foot existe déjà pour les jeunes.

Jean-François L'Hommeau prend la parole et apporte des précisions sur les votes du 22 avril 2022.

Les 4 clubs de foot : de Oucques, Marchenoir, Selommès et VCRF ont organisé simultanément 2 votes : un afin de se prononcer pour ou contre la dissolution de leur association et 1 autre pour ou contre la création de leur club avec les 3 autres afin de créer l'Union Sportive Petite Beauce.

Les résultats pour l'U.S.Selommès sont :

Dissolution :	Inscrits	Pour	Contre	Blanc	Total
USS	79	46	14	1	61
Création :					
USS	79	46	14	1	61

Un coordinateur sportif est recruté et il est prévu également 2 autres emplois en service civique. La fédération de football et l'Agence Nationale du Sport (ANS) ont subventionné le club pour ces emplois.

Il faut également connaître le devenir des entretiens de tous les équipements sportifs terrains et l'attribution des subventions qui concerne à ce titre la commune.

L'idée à l'avenir est de mutualiser les coûts et il est évoqué l'idée de l'achat de robots pour tondre les pelouses.

- **Rapport inspection de la cantine**

Madame le Maire précise que nous avons reçu ce matin le rapport de l'inspection de la cantine en élémentaire. Celui-ci fait suite au courrier de mise en demeure du 10 mars 2022.

Les corrections ayant été apportées par Laetitia Volant, la mise en demeure est levée. La maîtrise des risques sanitaires de la cantine est évaluée comme satisfaisant, un auto-collant devra être apposé sur la porte de la cantine.

14) Questions diverses

Pierre Collonnier intervient concernant la Rue du Parc et l'état de la route où une dégradation est de plus en plus prononcée. Il demande si celle-ci va être réparée

Madame le Maire précise qu'elle a envoyé un message aux services du Conseil Départemental pour relancer l'intervention.

Aurore Collonnier demande si nous avons du nouveau concernant le terrain appartenant aux enfants de Monsieur Franck Damier, madame Peggy Constantin a été relancée mais n'est plus joignable. Le dossier est en cours.

15) Décisions du Maire

Madame le Maire décide :

- ✓ Article 1^{er} : de louer le logement communal situé au 27 rue de la Vallée – logement N°6
- ✓ Article 2 : de fixer le loyer mensuel de ce logement à 350,00 € + 100,00 € d'avance sur charges
- ✓ Article 3 : de louer ce logement à monsieur Paul Gaultier à compter du 1^{er} juin 2022
- ✓ Article 4 : de porter cette décision à la connaissance du Conseil Municipal

16) Agenda

- Jeudi 19 mai
 - ✓ Sortie des CP, CE1 au Zoo de Beauval – Transport, repas et entrée au Zoo offert par le Lion's Club. Un courrier de remerciement va être rédigé.

Madame le Maire sera présente dès 7h45 pour accompagner les élèves et leurs parents au départ du bus.

- ✓ 18h30 – Révision des listes électorales
- ✓ 20h00 – Commission Vie Scolaire le lundi 23 mai 2022

- Samedi 21 mai à 10h30 – Commission des travaux
- Dimanche 22 mai – Marché de Selommès
- Lundi 23 mai – 20h – Réunion du Comité des Fêtes et Cérémonies
- Lundi 23 et mardi 24 mai – Sortie randonnée des grandes sections de la maternelle
- Mardi 31 mai – Rendez-vous Axis Conseil Géomètre et CATV à Villarceau
- Jeudi 2 juin – 9h30 - Villemardy – réunion SAEP
- Dimanche 5 juin – 17h - Concert de musique dans l'église de Selommès
- Élections législatives :
 - ✓ Dimanche 12 juin – 1^{er} Tour
 - ✓ Dimanche 19 juin – 2^{ème} Tour

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 5 juillet 2022